

DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS & Canada WHMIS

Date de Révision : 16.06.2014

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Jiffy Artline Marqueur de peinture EK-400 Couleur: (Noir)
 Artline Marqueur de peinture EK-440
 Artline Marqueur de peinture EK-444
 Artline Marqueur de peinture EK-409

1.2. Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'usage

Usage recommandé : Encre de marqueur permanent

1.3. Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Fournisseur Nom de l'entreprise : Jiffco International Ltd.
 Adresse : 835 - West 3rd Street North Vancouver , BC V7P 3K7 Canada
 Téléphone : 604-980-2685
 Télécopieur : 604-980-8549
 Contact (courriel) : sales@jiffco.net

Fabricant Nom de l'entreprise : Shachihata Inc.
 Adresse : 4-69,Amazuka-cho,Nishi-ku,Nagoya City,451-0021,Japan
 Téléphone : +81-52-521-3600
 Télécopieur : +81-52-521-3899
 Contact (e-mail) : chem-analysis@ngy.shachihata.co.jp

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone : 604-657-9822

SECTION 2: IDENTIFICATION DU OU DES DANGERS

États-Unis (US) : Selon OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS 2012

2.1.1 Classification de la substance ou du mélange

Liquides inflammables : Catégorie 2	H225	: Liquide et vapeur très inflammables
Danger par aspiration : Catégorie 1	H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Corrosion cutanée / irritation cutanée : Catégorie 2	H315	: Provoque une irritation cutanée
Toxicité pour certains organes cibles (système nerveux central) : Catégorie 3	H336	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges
Toxicité aquatique chronique : Catégorie 2	H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.1.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	: Liquide et vapeur très inflammables	(H225)
	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	(H304)
	: Provoque une irritation cutanée	(H315)
	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges	(H336)
	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	(H411)

Conseils de prudence

【Prévention】

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues (P210)

et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. (P243)

- Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. (P261)
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. (P280)
- Se laver la peau soigneusement après manipulation. (P264)
- Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. (P271)
- Éviter le rejet dans l'environnement. (P273)

【Intervention】

En cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction. (P370+P378)

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. (P301+P310)

Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. (P301+P314+P330)

EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. (P304+P340)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337+P313)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ou se doucher. (P303+P361+P353)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. (P302+P352)

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. (P332+P313)

Ne PAS faire vomir. (P331)

Recueillir le produit répandu. (P391)

【Stockage】

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. (P403+P233)

【Élimination】

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales(à être préciser). (P501)

2.1.3 Autres dangers

Sous les Règlements des États-Unis (29 CFR 1910.1200 - Norme de Communication Danger), ce produit est considéré comme dangereux.

Canada : Selon WHMIS

2.2.1 Classement de la Substance ou mélange

Classe B2 : Liquides inflammables

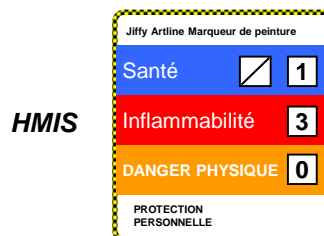
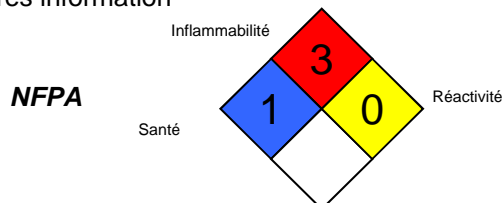
2.2.2 Éléments d'étiquetage



2.2.3 Autres dangers

Au Canada, ce produit est considéré comme dangereux sous le "Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS)"

2.3 Autres information



SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance / Mélange : Mélange
Ingrédients :

Nom chimique / Nom générique	Composition poids %	CAS No. Registre	Classement (OSHA HCS 2012)	
			Classement de danger	Mention de danger
Méthylcyclohexane	40 ~ 50	108-87-2	Liq. Inflam. 2 Danger Asp. Tox. 1 Irrit.cutanée 2 STOT.SE. 3 Aquatique Chronique 2	H225 H304 H315 H336 H411
Hydrocarbure isoparaffinique	1 ~ 10	64742-48-9	Liq. Inflam. 3 Danger Asp. Tox. 1 Aquatique Chronique 2	H226 H304 H411
Noir de carbone	1 ~ 10	1333-86-4	aucun	aucun
Résine synthétique	40 ~ 50	Confidentielle	aucun	aucun
total	100			

SECTION 4: PREMIERS SOINS

4.1. Description de mesures de premiers secours

- Inhalation** : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
 Consulter un médecin si les symptômes persistent.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver avec du savon et de l'eau.
 S'il y a irritation de la peau ou malaise, consulter un médecin.
- Contact des yeux** : Rincer avec précaution à l'eau fraîche pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact, si présent et facile à faire.
 Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- Ingestion** : Après rinçage immédiatement la bouche, donner environ 250 ml d'eau ou de lait et mince dans l'estomac, et ne pas faire vomir force.
 En outre, ne pas donner quoi que ce soit de la bouche du patient lorsqu'il n'est pas conscient.
 Recevez le traitement du médecin (pompe de l'estomac) rapidement.

Avis aux médecins:

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.
 Il faudrait envisager la possibilité que la surexposition à des substances autres que ce produit a pu se produire.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, mousse ou dioxyde de carbone.
 Moyens d'extinction inappropriés : Jets d'eau directs.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pour l'extinction de l'étape initiale, dioxyde de carbone ou poudre chimique sèche.
 Lorsqu'un incendie s'étend, le feu est éteint par une grande quantité de d'eau.
 Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement aquatique.

5.3. Conseils aux pompiers

Dans le travail d'extinction, un équipement de protection approprié (gants, lunettes et masque) doit être porté.
 Parce que lors d'un incendie, des gaz dangereux peuvent être générés, les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et les autres équipements de protection.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Évacuer le personnel vers la zone sécuritaire. Éteindre toutes les sources d'inflammation.
 Exempte de cigarettes ou flammes dans la zone. Revêtir un équipement de protection. Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne jetez pas la chose de fuite directement dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Dans le cas d'un petit déversement, absorber avec du sable, terre, sciure de bois, tissu sec, etc, ensuite placer dans un récipient de déchets chimiques.

En cas de déversement important, endiguer et prévenir débordement, couvrir déversements avec de la mousse, ensuite mettre dans un récipient de produits chimiques en utilisant des outils anti-étincelles.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger :

- : Utiliser dans un endroit bien aéré.
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Se procurer les instructions avant utilisation.
- Ne pas manipuler avant que toutes les mesures de sécurité ont été lu et compris.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Exigences pour l'entreposage des zones et les conteneurs :

- : Garder les récipients bien fermés et stocker dans un endroit frais et sec.
- Tenir à l'écart de la chaleur et flamme, source d'ignition et la lumière du soleil.
- Tenir hors de la portée des enfants.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

ACGIH (2013)

Méthylcyclohexane	TWA	400ppm
Noir de carbone	TWA	3 mg/m ³

OSHA PEL

Méthylcyclohexane	TWA	500ppm
Noir de carbone	TWA	3.5 mg/m ³

Canada Ontario Provincial

Méthylcyclohexane	TWA	400ppm
Noir de carbone	TWA	3.5 mg/m ³

Canada Québec Provincial

Méthylcyclohexane	TWA	400ppm
Noir de carbone	TWA	3.5 mg/m ³

8.2. Contrôle de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser avec une ventilation d'échappement locale, lors d'une longue utilisation.
Éviter de respirer les vapeurs. Porter un masque pour empêcher le gaz organique, si nécessaire.

Protection des mains : Éviter le contact avec les mains. Porter des gants de sécurité, si nécessaire.

Protection des yeux : Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité, si nécessaire.

Protection de la peau : Éviter le contact avec la peau. Porter une protection individuelle tablier, bottes, si nécessaire.

Contrôles de l'Exposition Environnementale

Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Éviter une fuite ou un déversement s'il est sécuritaire de le faire.
Si le produit contamine des rivières et des lacs ou égouts, informer les autorités compétentes.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	: Liquide noir
Odeur	: Odeur mineur de solvant
pH	: Non applicable
Point d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 26.6 °F (-3 °C) (coupelle fermée)
Densité relative (at 77 °F , 25 °C)	: 0.8 ~ 1.0 (g/cm ³)
Solubilité dans l'eau	: Insoluble

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Risque de réactions dangereuses

Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira.

10.3. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.4. Conditions à éviter

Haute température, lumière directe du soleil, le feu.

10.5. Matériaux incompatibles

Pas de données disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO, CO₂

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : LD/LC50 Valeurs qui sont relatives pour la classification
[Méthylcyclohexane]

Oral-rat LD50 >5,000mg/kg

Inhalation-rat LC50 23.3 mg/l/4H

Dermique-lapin LD50 >2,000mg/kg

[Hydrocarbure isoparaffinique]

Oral-rat LD50 >5,000mg/kg

Inhalation-rat LC50 >5,000mg/m³

Dermique-lapin LD50 >5,000mg/kg

Danger par aspiration : Catégorie 1 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Catégorie 2 Provoque une irritation cutanée

Toxicité pour certains organes cibles (système nerveux central) : Catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Cancérogénicité : Le Noir de carbone a été classifié par l' IARC comme Groupe 2B. Autres matériels ; Non classé par IARC, ACGIH, OSHA ou NTP.

En ce qui concerne la cancérogénicité du Noir de carbone, International Agency for Research on Cancer (IARC) a classé comme groupe 2B. Cependant, ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists), OSHA (Occupational Safety and Health Administration), NTP (National Toxicology Program, USA) dans la classification de cancérigène soupçonné pour l'homme n'a pas été fait. Par conséquent, nous ne pouvons pas classer la cancérogénicité du GHS de cela, il n'existe pas de données suffisantes.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Ecotoxicité : Catégorie 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

12.2. Persistance et dégradabilité : Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol : Donnée non disponible

12.5. Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

Se conformer à toutes lois Fédérales, d'État et réglementations Locales relatives à l'élimination.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol, un cours d'eau ou les égouts.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU DOT, TDG, IMO / IMDG, IATA / ICAO : 1210

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU DOT, TDG, IMO / IMDG, IATA / ICAO : ENCRE D'IMPRESSION, inflammable

14.3. Classe(s) relative(s) au transport DOT, TDG, IMO / IMDG, IATA / ICAO :
 • Classe 3 (Liquides inflammables)
 • Étiquette 3

- 14.4. Groupe d'emballage DOT, TDG, IMO / IMDG, IATA / ICAO : II
- 14.5. Dangers environnementaux polluant marin : Non
- 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur Numéro EMS : F-E,S-D
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC : Non applicable



SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

< Information USA >

- STATUT OSHA : Ce produit est dangereux sous 29 CFR 1910.1200.
- Inventaire TSCA : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.
- Programme de communication de danger TSCA (40 CFR Parti 721) (SNUR) : Non répertoriés
- EPCRA Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Non répertoriés
- EPCRA Section 313 Produits chimiques toxiques : Non répertoriés
- CERCLA Substances dangereuses : Non répertoriés
- CAA Section 112(r) Liste des substances pour la prévention de dégagements accidentels : Non répertoriés
- Proposition Californie 65 : Noir de carbone

< Information Canada >

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (CPR) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le CPR.

- Inventaire Canada : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire DSL/NDSL.
- WHMIS Liste de divulgation des ingrédients (SOR/88-64) : Méthylcyclohexane , Noir de carbone
(WHMIS : Canadian Workplace Hazardous Material Information System)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

- Date de la dernière révision :
- Date de préparation : 16.06.2014



Directive EU RoHS (2002/95/EC) et Directive ELV (2000/53/EC)
Ce produit ne contient pas de plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent, biphenyles polybromés (PBB) ou diphenylethers polybromés (PBDE).

Cette fiche de données peut ne pas être suffisante lors de l'évaluation de danger. L'information ci-dessus, qui est créée à partir de documents actuellement disponibles, des informations et des données, peut être révisé lorsque de nouvelles conclusions sont annoncées. Ce document a été rédigé sur l'hypothèse qu'il s'agit d'une grande quantité d'encre dans le cas de l'entreprise et d'urgence. Lors de la manipulation comme un produit normal, s'il vous plaît se référer aux notes qui sont décrites dans la production ou l'emballage. L'information contenue dans ce document ne vise pas à fournir tout type de garantie autre que l'information, il n'existe aucune garantie quant à l'exactitude du contenu.